

Décision

Générale

colonial

Décision n° 375 accordant une permission de vingt et un jours à Abdou Boulock.

n° 375

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
27 mars 1950

Numéro JO
n° 3 du 31/03/1950

Date du numéro
31 mars 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances. chevalier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté no 230 du 24 mars 1945 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel auxiliaire autochtone de la Côte française des Somalis, modifié par les arrêtés n° 116 du 8 février 1947, n° 1138 du 18 octobre 1949 et n° 50 du 18 janvier 1950

Vu la demande de permission d'absence en date du 15 mars 1950 formulée par Abdou Boulok, chauffeur auxiliaire du 11e échelon en service au cercle.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Une permission d'absence de vingt et un jours, à solde entière, pour en jouir à Obock, est accordée à Abdou Bou lock, chauffeur auxiliaire du 11e échelon, en service au cercle.

Art. 2

—La présente décision, qui aura effet pour compter du 27 mars 1951, sera enregistrée, publiée et communiquée par tout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,CHAMBOREDON.